

Relevé des **AVIS**

Séance plénière du **9/10/2018**



sommaire

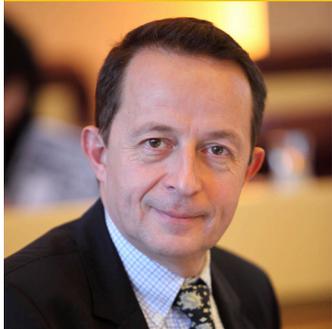
| | |
|---------------------|---|
| Propos du président | 3 |
|---------------------|---|

Avis et déclarations

| | |
|---|----|
| Décision modificative de l'exercice 2018 | 5 |
| Adoption d'un nouveau règlement budgétaire et financier et de convention-types | 10 |
| Contrats de territoires 2018-2020 | 12 |
| Contrat de développement métropolitain Grand Besançon | 14 |
| Contrat de développement métropolitain CUCM | 15 |
| Avis sur le projet de 11 ^e Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne | 17 |
| Parc naturel régional du Morvan : intégration de trois nouvelles communes - Autun, Monthelon et La Boulaye et évolution du projet de charte | 20 |

| | |
|---------------------------------|----|
| Projet du CESER et déclarations | 22 |
|---------------------------------|----|

| | |
|-----------------------|----|
| Échos dans les médias | 29 |
|-----------------------|----|



propos du président

Mes chers collègues,

8 mois presque jour pour jour après l'installation officielle du premier CESER Bourgogne-Franche-Comté, nous nous retrouvons aujourd'hui en réunion plénière pour exercer nos deux missions majeures :

- **Affirmer la stratégie de travail de notre assemblée**, représentation institutionnelle de la société civile organisée, sur la mandature 2018-2023. Elle est traduite dans un projet élaboré au fil des mois, guidé par une démarche définie par le Bureau.

- **Éclairer les décisions du Conseil régional** en formulant des avis sur les dossiers qu'il nous soumet.

Ce projet, je l'ai souhaité et présenté comme un engagement majeur dans mon acte de candidature à la présidence de cette assemblée. Ce projet, nous l'avons souhaité et construit ensemble, pas à pas, au fil des mois, jusqu'à aujourd'hui. Nous avons ressenti les nécessités de :

- donner toujours davantage de sens à notre mission,
- rendre lisible notre rôle en Bourgogne-Franche-Comté,
- identifier les enjeux auxquels notre région est et sera confrontée,
- nous mettre en capacité d'apporter des propositions, des recommandations les plus concrètes possible afin d'accompagner utilement la collectivité et tous les acteurs qui œuvrent sur le territoire, à la résolution des problématiques qui se posent à eux.

Notre Bureau, dans le rôle stratégique qui est le sien, a guidé la confection de ce projet.

Les commissions ont réfléchi aux enjeux sur lesquels il leur paraissait essentiel de travailler. Dans le prolongement, toutes leurs contributions, nous les avons partagées lors du séminaire du 3 juillet dont je tiens, une nouvelle fois, à saluer la tenue, la convivialité et la qualité des échanges.

Et puis, au cours de l'été, sous la houlette du vice-président en charge, Joseph Battault, et la mienne, les différents termes de notre projet ont été construits en s'appuyant fidèlement sur la matière ainsi apportée par tous les conseillers.

Le Bureau du 31 août a travaillé ce projet, l'a amendé. Il a ensuite été communiqué à tous et a servi de socle à la réflexion de nos commissions pour qu'elles affinent les sujets pouvant faire l'objet d'une autosaisine.

J'ajouterai que tout ce processus s'est déroulé en même temps que la nouvelle assemblée se formait à l'exercice de son mandat, à la connaissance des politiques majeures de la Région, et rendait ses premiers avis obligatoires lors des deux séances de mars puis juin 2018. La récente formation sur les finances régionales a été, je crois pouvoir le dire, unanimement appréciée.

Nous conviendrons ensemble que cette période a été très dense. Si j'ai pu ressentir quelque impatience de la part de certains face au désir de s'engager rapidement dans des autosaisines, je sais – et beaucoup d'entre vous me l'ont confirmé – qu'il était essentiel que nous prenions ce temps d'acculturation et de réflexion sur notre propre démarche.

En tout état de cause, nous voici au rendez-vous de notre projet. Notre collègue Joseph Battault en fera la présentation synthétique avant que je le soumette à votre approbation. À l'occasion des commissions du mois de septembre, vous vous y êtes référé pour travailler sur des sujets d'autosaisine. Je pense par conséquent pouvoir recueillir votre large adhésion à ce qui est un fil rouge. **Ce projet ne constitue en aucun cas un cadre rigide.**

De la même façon que notre assemblée est un organisme vivant, animé par la vivacité des sensibilités qui le composent, ce projet est également une intention vivante. Non pas qu'il faille le bouleverser tous les quatre matins. Mais il fera l'objet d'un bilan annuel afin de vérifier si, au vu de l'expérience, il nécessite quelques ajustements de fond rendus nécessaires par l'observation fine de l'évolution de notre société et de notre territoire.

Pour ma part, je suis très enthousiaste à l'idée de le mettre en œuvre. Si j'en juge par les réflexions déjà amorcées, nous allons construire un beau programme de travail.

Nous avons le devoir de produire efficacement, des réflexions concises, lisibles, dans des délais raisonnables. C'est pourquoi la détermination d'un sujet d'autosaisine passe par quelques étapes destinées à garantir le déroulement du chantier :

- la formalisation d'une **note d'opportunité**,
- puis rédaction du **cahier des charges** de la réflexion.

Un autre axe important de notre projet est **l'ouverture croissante du CESER : le CESER hors les murs**. Sans développer plus avant ce qui figure dans le projet, je veux évoquer la rencontre récente de notre bureau avec le Conseil de développement du pays de Montbéliard. Nous sommes convenus de la proximité de nos missions, de notre façon de travailler et, au-delà de cette rencontre bilatérale qui en annonce d'autres, est née l'idée d'organiser annuellement une rencontre des instances d'expression citoyenne. L'objectif est de se connaître, de faire réseau, un réseau animé légitimement par le CESER régional. Il y aurait là une formidable source d'information sur les territoires, de remontées d'expériences, de lieux de partage et de diffusion de nos réflexions.

L'ouverture, c'est également celle que nous allons construire **en direction de la jeunesse**. Je rappellerai l'initiative du CESER des lycéens organisée en avril 2017, née de l'enthousiasme d'une enseignante du lycée Germaine Tillion à Montbéliard, partagé avec le groupe en charge de la saisine sur l'innovation démocratique. Le livret confectionné pour raconter cette aventure originale vous a été remis. Et quand j'apprends que l'un des jeunes présents l'an dernier, et actuellement en parcours supérieur, vient de créer une association pour favoriser la connaissance des institutions par les jeunes et que cette idée lui est venue à la suite de son expérience au CESER, je me réjouis et considère que nous avons là un très large champ d'expérimentation à faire fructifier.

L'ouverture, c'est également la démarche de chacune et chacun d'entre nous lorsqu'il **représente le CESER** dans des organismes extérieurs. Il y porte la parole de notre assemblée, il présente le fruit de ses avis, de ses réflexions : il est l'ambassadeur du CESER.

C'est un rôle essentiel et unique, dépourvu de toute considération partisane, contribuant à la meilleure reconnaissance de notre assemblée et à la lisibilité de ses productions.

Vous voyez, mes chers collègues, combien notre mandat est riche, combien notre projet est exaltant et combien les occasions de faire vivre le CESER sont nombreuses.

Je terminerai ce propos avec la présentation du **nouveau visuel** qui illustrera désormais toute notre communication. Cette signature n'est pas anecdotique.

La Région fusionnée a travaillé à la confection d'un nouveau logo pour la Bourgogne-Franche-Comté. Pour sa part, le CESER a conservé pendant deux ans un logo simplifié - celui que vous connaissez actuellement - laissant à l'assemblée nouvelle le soin de le reconsidérer. La Région nous a informés que son contrat avec l'agence de communication laissait la place à la confection d'un nouveau logo pour notre CESER : nous l'avons donc mis à profit pendant cet été, confiant à l'agence un certain nombre de documents destinés à expliciter notre place et nos missions.

Elle a ainsi élaboré un **nuage sémantique** avec les mots qui lui paraissaient les plus significatifs. Puis, elle a défini ce qui pouvait caractériser le CESER : les racines et les ailes... c'est ainsi qu'est née l'idée de l'arbre : il plonge ses racines dans le terreau constitué par les savoir-faire et les connaissances de tous les conseillers qui la composent. Il fructifie et destine ses produits à la construction du bien vivre du territoire.

Le voici donc sous vos yeux et je ne peux m'empêcher de faire le lien avec une phrase de Simone Weil, philosophe de la première moitié du XX^e siècle, qui figurait en exergue de l'une de nos publications antérieures : "**Seule la lumière qui tombe continuellement du ciel fournit à un arbre l'énergie qui enfonce profondément dans la terre les puissantes racines. L'arbre est en vérité enraciné dans le ciel**". Comment concevoir qu'il ne s'agisse que du fruit du hasard...?

Dominique ROY

Président du CESER Bourgogne-Franche-Comté



Avis sur le rapport 1-1 de l'Exécutif régional
Décision modificative de l'exercice 2018

Rapporteur : Vincent Delatte

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

La décision modificative de l'exercice 2018 permet de procéder aux ajustements budgétaires suivants :

- les nouvelles ressources représentent un montant global de 11,1 M€,
- les dépenses (CPI et CPF) diminuent de 42 M€.

La prévision budgétaire 2018 relative à l'emprunt est ainsi ramenée à 117 M€ (contre 170,2 M€ inscrits au budget supplémentaire).

Les dépenses d'investissement (CPI) diminuent de 23,9 M€, ce qui concerne principalement les fonctions suivantes :

- Aménagement des territoires : - 17,5 M€
- Action économique : - 7,9 M€

Il est proposé une hausse de 84,3 M€ des Autorisations de programme (AP), ce qui concerne principalement la fonction "Transports" (+ 93,7 M€).

Les dépenses de fonctionnement (CPF) diminuent de 18,1 M€, ce qui concerne principalement les fonctions suivantes :

- Formation professionnelle et apprentissage : - 7 M€
- Culture, sports et loisirs : - 2,8 M€
- Action économique : - 2,6 M€

Il est proposé une hausse de 21,9 M€ des Autorisations d'engagement (AE), ce qui concerne principalement la formation professionnelle et l'apprentissage (+ 21,8 M€).

Avis du CESER

L'interdépendance des interventions publiques

Le CESER souhaite ici souligner certains ajustements proposés par cette décision modificative, dans la mesure où ils illustrent la complexité de l'action publique et ses impacts sur les modalités d'intervention de la Région.

Transports

De nouvelles autorisations de programmes sont proposées au titre de la **route Centre Europe Atlantique (RCEA)** pour un montant de 56,2 M€. L'objectif est une mise en service quasi intégrale de la RCEA à 2 x 2 voies à l'horizon de fin 2024. Le CESER note que les échanges conduits entre l'État et les collectivités locales ont conduit à proposer un certain nombre de modifications concernant la priorisation des opérations restant à réaliser. Ces modifications impliquent une majoration importante du montant de la deuxième phase par rapport au projet initial, la portant de 231 M€ à 328 M€.

Le CESER souligne que l'accélération du chantier est grandement facilitée par l'acceptation des diverses collectivités d'abonder à hauteur de 40 % du montant global. L'objectif annoncé par cette décision est d'accélérer la mise en chantier des travaux tout en conservant la temporalité des échéanciers de paiement (8 ans). **Il regrette cependant que les collectivités locales doivent suppléer les carences de financement de l'État.**

Le CESER rappelle que, déjà en 2006, puis en décembre 2011 dans l'avis rendu par le CESER "*Quelles infrastructures de transport pour la mobilité en Bourgogne ?*", il soulignait la "*nécessité d'une mise en 2x2 voies sur la totalité de la RCEA*".

Formation et qualification des demandeurs d'emploi

La décision modificative propose :

- D'une part, une nouvelle autorisation d'engagement de 12 M€ afin de lancer les marchés relatifs au **Plan d'investissement dans les compétences** (PIC) pour une opérationnalité dès le début de l'année 2019. Ces marchés vont concerner des secteurs ciblés pour répondre à des besoins de complément de qualification, pour répondre à un besoin de recrutement ou pour soutenir la filière bâtiment et permettre le développement de formations correspondant aux nouvelles attentes des entreprises en accord avec les orientations du PIC et de la stratégie de mandat.
- D'autre part, d'annuler 5,2 M€ de crédits de paiement, suite à des sous-réalisations (plan 500 000, actions FRAP, mise en œuvre du plan d'amorçage du PIC) ou à des changements de modalités de versement sur les actions du socle SPRF.

Le CESER s'interroge sur l'articulation du PIC entre l'État et la Région, et sera attentif à sa mise en œuvre. Dans son avis sur la convention d'amorçage de ce dispositif rendu en mars dernier, le CESER avait réitéré son attente en matière d'évaluation de tout dispositif mis en place pour l'amélioration des dispositifs ultérieurs.

Apprentissage

La décision modificative propose :

- D'une part, des mouvements budgétaires positifs au regard des besoins des CFA (l'engagement de la Région est à mettre en regard de ce qui se dessine pour 2020), l'argument principal étant l'augmentation des effectifs.
- D'autre part, **d'annuler 1,1 M€ de crédits de paiement sur le programme "Dispositif d'accompagnement des entreprises"** au motif de "désistements ou de jeunes qui n'ont pas donné suite", ce qui peut laisser penser que l'augmentation des effectifs est à relativiser. Doit-on voir ici une contradiction entre les évolutions des effectifs 2017 et 2018 ? Quel enseignement tirer de cette annulation ? Le CESER en outre s'interroge et s'inquiète de ces désaffections.

Aménagement du territoire

Plusieurs annulations de crédits sont proposées en raison de décalages de paiement, de sous-réalisations ou de projets qui ne connaîtront pas d'affectation cette année. **Le CESER constate avec regret la faiblesse des actions de coopérations interterritoriales** que le Conseil régional appelle régulièrement de ses vœux mais qui, en fait, ne se matérialisent pas vraiment ni en interne des frontières régionales (ex : contrats métropolitains "fermés" sur eux-même, difficultés de la COMUE...) ni à l'externe vis-à-vis de autres territoires hors-région (communes, EPCI, Pays, Conseil départemental et Région limitrophes). Comment peut-on amener des acteurs locaux d'espaces administratifs différents et non contigus à dialoguer et à travailler ensemble dans l'intérêt de leurs habitants ? Le CESER s'interroge donc sur les moyens mis en œuvre par le Conseil régional pour accompagner les porteurs de projets, au regard de cette suggestion récurrente du CESER d'inciter la Région à évoluer "d'une structure qui administre à une structure qui accompagne".

Culture

Le CESER relève **l'annulation de 484 000 € consécutive à l'abandon du projet d'orchestre régional.** Il s'explique par l'absence d'accord sur le statut des musiciens issus des formations musicales des deux ex-régions. **Le CESER regrette vivement cet état de fait car le regroupement des deux orchestres régionaux aurait permis de conférer une envergure nationale, voire internationale à la formation musicale et ce, au profit de la notoriété de la région,** dépassant par conséquent celle que pouvait avoir chaque orchestre, séparément. Le blocage est lié à des considérations non culturelles ou artistiques. Le risque est grand pour chaque orchestre de voir son audience limitée et d'assister progressivement au départ de ses meilleurs musiciens. Le CESER souhaite un véritable engagement de la Région pour la constitution d'un orchestre d'envergure nationale.

Accompagner les mutations et les transitions

Le CESER constate que cette décision modificative propose des ajustements relativement minimes (en volume financier), mais dont certains illustrent des enjeux cruciaux pour le devenir de la Bourgogne-Franche-Comté.

Un des exemples les plus significatifs concerne **l'enveloppe de 500 000 € destinée à venir en aide aux agriculteurs pour le transport de fourrages suite à la sécheresse**. Le CESER approuve cet engagement de la Région envers un secteur agricole confronté à un épisode de sécheresse particulièrement intense, et dont les impacts économiques, sociaux et environnementaux sur le court/moyen terme restent encore difficiles à estimer.

Le CESER considère que ce financement ponctuel et utile doit être l'occasion pour la Région **d'initier une réflexion plus globale sur l'évolution des exploitations agricoles**, afin de les faire évoluer vers des modèles économiques plus résilients, aptes à faire face à ce type d'aléas climatiques qui devraient malheureusement se multiplier dans les décennies à venir. Dans son rapport "*Le climat change, la Franche-Comté s'adapte*" (2010), le CESER incitait le secteur agricole à se saisir pleinement de ces enjeux, afin de dépasser les impacts négatifs du changement climatique et en particulier la question de la pénurie en eau. Il proposait diverses mesures, comme par exemple celle visant à adapter les pratiques culturales tout en veillant à la diversité des variétés. Cet épisode de sécheresse nous montre toute l'acuité de cette autosaisine, qui avait alors pour ambition d'attirer l'attention sur les conséquences environnementales, sociales, culturelles et économiques du changement climatique.

Au-delà de la question spécifique de la sécheresse et de son impact sur l'agriculture, **c'est l'ensemble des secteurs d'activité qui est confronté à des mutations de tous ordres** (économiques, vieillissement démographique, impact du numérique, changement climatique, urbanisation croissante, désertification rurale...), avec des impacts notoires sur notre organisation sociale et économique.

Comme le CESER avait pu le souligner dans son avis "*L'innovation démocratique en Bourgogne-Franche-Comté ?*" (2016), les territoires devront trouver eux-mêmes les ressorts de leur adaptabilité face aux mutations qu'ils connaissent. Il s'agit de **renforcer la résilience des territoires**, de les mettre en capacité de s'adapter aux changements et de s'organiser durablement pour faire face aux imprévus. Cela passe notamment par la mobilisation des ressources locales, la responsabilisation des acteurs locaux et l'apprentissage de nouvelles règles du jeu qui doivent permettre aux territoires de trouver progressivement leurs propres ressorts pour s'adapter.

Vote du CESER sur l'avis : adopté à l'unanimité.

Déclaration de Marie-Laure Schneider, au nom de la CPME

Sur le point RCEA

Au nom de la CPME Bourgogne-Franche-Comté, je me permets de faire rappel du choix politique d'obtenir une mise à deux fois deux voies **sans péage** pour les habitants du département de la Saône-et-Loire, **compensée** par une contribution du Conseil à l'époque encore Général 71 et de la Région Bourgogne, en lieu et place éventuellement d'une infrastructure concédée.

Cette décision datant d'une dizaine d'années a contraint chacune des parties à revoir sa copie.

Je rappelle également que le tronçon de la RCEA dans le département de l'Allier sera donc concédé, rendant la lecture du territoire français encore plus compliquée pour les étrangers qui traverseront notre pays !

Déclaration de Marc Patriat, au nom du 1^{er} collègue

Le 1^{er} collègue ne remet pas en cause l'effort fourni par la Région pour les agriculteurs mais tient à souligner que la subvention de 500 000 euros destinée à venir en aide aux agriculteurs pour le transport de fourrage suite à la sécheresse est à apprécier en tenant compte du coût du mandat pratiquement équivalent à la somme allouée par UGB (Unité de gros bétail) soit 37 euros par tête de bétail.

Il ne faut pas que le citoyen s' imagine que cette seule subvention va permettre aux agriculteurs de faire face à cette situation dramatique qui frappe l'agriculture.

Déclaration de Jean-Pierre Bouhelier, au nom de la CFDT

Cette décision modificative représente une faible part dans le budget de la Région. Mais cet avis est l'occasion de pointer les enjeux d'avenir. Nous jouons ainsi notre rôle de CESER en éclairant les décisions prises par le Conseil régional. La CFDT votera cet avis.

Nous retenons un certain nombre de questions posées dans ce texte. C'est à ces questions de fond que doit répondre le Conseil régional.

La difficulté de contractualiser avec l'État reste une constante quand de grands schémas se préparent ? Ainsi dans le cadre du PIC l'annulation d'une ligne de 3,5 millions d'euros est annoncée alors que les acteurs sur le terrain sont prêts à prendre des initiatives.

Sur la RCEA, là encore la Région doit suppléer aux carences de l'État, alors que le même État veut réduire les dépenses de la collectivité.

Nous souhaitons que le Conseil régional devienne une structure qui accompagne les porteurs de projets plutôt qu'une structure qui administre. De gros progrès restent à réaliser en particulier pour mettre en place des actions de coopération interterritoriale. C'est une démarche exigeante qui nécessite de modifier les modes de fonctionnement. C'est à ce prix que le Conseil régional jouera pleinement son rôle stratégique.

Enfin, nous nous félicitons des aides qu'apporte le Conseil régional aux agriculteurs victimes de la sécheresse. Mais la Région doit maintenant aider cette profession à réfléchir sur les évolutions de l'agriculture et de la viticulture pour préparer l'avenir dans le cadre des mutations climatiques et environnementales sinon ces aides ponctuelles deviendront de plus en plus importantes sans préparer le futur.

Là encore les décisions du Conseil régional doivent se situer dans des perspectives d'avenir qui permettent à tous les citoyens de vivre et travailler au pays.

Déclaration de Guy Zima, au nom de la CGT

Sans remettre en cause fondamentalement les documents produits et le travail des commissions, deux points de cette Décision Modificative méritent que l'on s'y attarde et ont attiré notre attention :

Le premier est la ligne des hirondelles et le financement en urgence pour plus d'1 M€ en remplacement de traverses. Pour qui connaît la ligne, le besoin est indiscutable ; pour autant relève-t-il de la Région ? Est-ce de la maintenance ou un investissement sur une ligne qui relève du Réseau Ferré National ? C'est à notre sens la question qu'il faut se poser et qui risque de concerner rapidement d'autres lignes si nous admettions sans débat la situation proposée. Au-delà du désaccord sur les règles sur le financement du renouvellement des petites lignes dites UIC 7 à 9, la maintenance qui y est faite devrait permettre, de maintenir les performances nominales ce qui n'est pas le cas visiblement. D'où la légitimité de penser que ces travaux relèvent plus de la maintenance donc de financements propres à la SNCF et non des investissements régionaux.

Le second point est le financement de la RCEA : là encore, si le besoin est indiscutable, le rôle de la Région et sa sollicitation financière sont sans commune mesure. L'essentiel du trafic dimensionnant est constitué de Fret en transit international loin des besoins locaux du quotidien de sécurisation routière. Financer des routes sans réfléchir à la question de la pertinence des trafics qui les traversent et au report modal impératif ne nous semble pas responsable. Pour autant, l'État ne se met pas au rythme de cette accélération de programme et n'assume pas des responsabilités qui, nous le pensons, sont les siennes.

Sur la foi de ces remarques, la CGT votera l'avis présenté.

Déclaration de Pascal Blain, au nom de France Nature Environnement BFC

De nouvelles autorisations de programmes sont proposées au titre de la route Centre Europe Atlantique (RCEA) pour un montant de 56,2 M€ afin d'accélérer la mise en service quasi intégrale de cette liaison à 2 x 2 voies à l'horizon de fin 2024. La dangerosité de la circulation sur cet axe européen, très utilisé par les poids lourds en transit entre l'Espagne et l'Europe de l'Est, est connue de tous et ces travaux représentent certainement un véritable soulagement pour les riverains de cette infrastructure.

Cependant cette réalisation ne fait que conforter une **situation de moins en moins tenable d'un trafic routier toujours plus intensif, actant la disparition constante de terres agricoles ou naturelles pour le développement d'infrastructures routières toujours plus nombreuses.** La question du fret en transit doit être remise en débat et je regrette en particulier que le projet de liaison ferrée sur l'axe Est/Ouest (VFCEA) ne soit pas davantage soutenu... Une mobilité moins carbonée implique de reconsidérer avec attention le financement des routes.

Encore une fois, pour satisfaire à la pression compréhensible des collectivités locales, la Région sort de son cœur de compétence pour **pallier à la carence de l'État et les sommes mobilisées pour ces travaux ne pourront être affectées sur ses autres priorités.** Espérons que cela ne créera pas de précédent, n'invitera pas l'État - par son immobilisme - à se décharger de ses responsabilités sur les collectivités locales...

Merci de votre attention.

Avis sur le rapport 1-2 de l'Exécutif régional
**Adoption d'un nouveau règlement budgétaire
et financier et de convention-types**

Rapporteur : Vincent Delatte

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Le Règlement budgétaire et financier (RBF) de la Région se compose de deux volets :

- un premier volet consacré au règlement budgétaire (règles en matière de budget et de comptabilité), pour lequel le rapport 1-2 ne propose pas de modification,
- un second volet consacré au règlement des aides financières régionales (dispositions relatives à l'attribution et au versement des subventions), et qui fait l'objet de modifications dans un objectif de simplification, d'harmonisation, de dématérialisation et de sécurisation du traitement des demandes de subventions.

Avis du CESER

Le CESER prend acte des modifications du RBF envisagées par la Région, et ce afin de répondre aux objectifs suivants :

- simplifier les modalités d'instruction et de contrôle tout en préservant la capacité de la Région à assurer la bonne utilisation des crédits,
- harmoniser pleinement les règles de gestion des subventions, certaines règles ou pratiques demeurant encore différentes,
- s'inscrire dans une logique de dématérialisation,
- garantir la sécurisation et le contrôle des subventions versées.

Il approuve l'objectif de simplification, compte tenu de la complexité actuelle de montage des dossiers. Il sera vigilant à ce que les porteurs de projets soient en capacité de s'approprier ces nouvelles règles de gestion.

Le CESER salue particulièrement la possibilité de financer (à titre exceptionnel) les dépenses relatives aux études préalables à une opération, qui pourront être éligibles un an avant le dépôt de la demande complète à la Région.

Il souhaite attirer l'attention de la Région sur les règles de contrôle des opérations subventionnées, qui peuvent s'avérer sources de véritables difficultés pour les bénéficiaires, surtout lorsque ces contrôles interviennent plusieurs années après la fin de l'opération. En effet, l'administration dispose d'un délai de dix ans pour pouvoir contrôler les subventions. Le CESER propose à la Région d'effectuer majoritairement ses contrôles dans les 24 mois après la fin des opérations subventionnées. Ceci permettrait de sécuriser juridiquement les bénéficiaires, tout en leur laissant le soin de se concentrer sur la mise en œuvre de leurs projets. Il suggère que les règles de contrôle soient explicites notamment concernant la nature des pièces justificatives et leur durée de conservation.

Toujours en matière de contrôle, un point de vigilance concerne également la stabilité des règles dans le temps, et ce afin d'éviter des difficultés similaires à celles rencontrées par des structures bénéficiaires de financements européens (structures ayant dû reverser leurs subventions européennes, suite à un contrôle basé sur des règles définies après la notification de subvention).

Vote du CESER sur l'avis : adopté à l'unanimité.



Déclaration de Caroline Debouvry, au nom du 1^{er} collège

Le 1^{er} collège approuve les travaux de simplification engagés par le Conseil régional dans le présent dossier, mais également de manière plus générale.

Sans demander de réponse immédiate, il souhaiterait que la Région fasse un état des travaux entrepris en matière de simplification à la fois au niveau régional et national.

Pourquoi au niveau régional et au niveau national ?

Au niveau régional pour avoir une vision précise de l'évolution des actions mises en place.

Au niveau national dans la mesure où la Région a été force de proposition sur le sujet de la simplification.

En clair, quels ont été les éléments proposés par le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté et repris au niveau national ?

Avis sur le rapport 4-1 de l'Exécutif régional
Contrats de territoires 2018-2020

Rapporteuse : Marie-Laure Schneider

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Pour mémoire, les 4 enjeux retenus pour cette contractualisation 2018-2020 sont les suivants :

- l'accueil de nouveaux actifs et de population et le renforcement de l'attractivité,
- la transition énergétique territoriale,
- le renforcement du maillage des pôles (villes et bourgs-centre) et leurs centralités,
- la gestion économe de l'espace et la lutte contre l'étalement urbain.

La Région consacre 90 M€ sur trois ans à ces contrats de territoires. La répartition de cette enveloppe ne s'est pas faite sur le seul critère démographique. Il a été tenu compte des fragilités, du déficit d'image et des handicaps de certains territoires. Le CESER a déjà été saisi en mars dernier de 7 premiers contrats relatifs aux territoires suivants, tous bourguignons : Val de Loire Nivernais, Charolais-Brionnais, Beaunois, Nivernais Morvan, Bresse Bourguignonne, Châtillonnais, Val de Saône Vingeanne.

Ce rapport présente 13 nouveaux contrats (+ axe thématique et enveloppes financières régionales maximales par ordre décroissant) :

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT) de l'Agglomération bisontine (accueil-attractivité) : 5 379 880 €
- Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Nord Yonne (accueil-attractivité) : 4 091 690 €
- Syndicat mixte du Chalonnais (transition énergétique) : 3 733 750 €
- Association réflexion-animation politiques territoriales (ARAPT) du Pays Dolois (accueil-attractivité) : 1 921 000 €
- Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan (accueil-attractivité) : 1 795 660 €
- Syndicat mixte du Parc naturel régional du Haut-Jura (transition énergétique) : 1 287 670 €
- PETR du Pays Graylois (accueil-attractivité) : 1 249 040 €
- Syndicat Mixte du Pays du Haut-Doubs (transition énergétique) : 1 008 000 €
- PETR du Doubs Central (transition énergétique) : 947 310 €
- PETR Pays Avallonnais (accueil-attractivité) : 804 310 €
- Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura (accueil-attractivité) : 520 000 €
- Syndicat mixte du Pays Seine et Tille (transition énergétique) : 473 900 €
- Communauté de communes des Portes du Haut-Doubs (maillage des pôles) : 356 000 €

L'engagement maximal de la Région sur ces 13 contrats territoriaux est de 23 568 210 € sur la période 2018-2020 après les 15 131 229 € (hors contrat de développement métropolitain) engagés en juin 2018. À noter que le contrat territorial conclu avec le SCOT de l'Agglomération bisontine vient pour partie compléter l'intervention régionale via le contrat métropolitain passé avec le Grand Besançon examiné lors de cette même séance plénière (le périmètre du territoire n'étant pas identique entre les collectivités membres du SCOT et les collectivités composant la Communauté d'agglomération du Grand Besançon).

Avis du CESER

Sur la forme, un rappel des engagements financiers de la Région sur les contrats dans le corps même du rapport ainsi que leurs axes thématiques faciliterait la lecture et la compréhension du rapport tant pour les conseillers du CESER que pour les élus régionaux.

Le CESER note que ces contrats ne contiennent quasiment pas d'actions liées à la protection de l'environnement (eau, déchets, biodiversité). On peut néanmoins faire ressortir les 2 actions suivantes relatives à l'adaptation aux changements climatiques :

- Étude prospective sur l'absorption des GES par l'environnement (Pays Haut-Doubs),
- Révision du Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) du Grand Besançon (Besançon).

Pour le reste, le CESER estime que sa plus-value sur ces dossiers est très limitée et pas seulement compte tenu des délais très courts d'examen de documents volumineux.

En effet, ces contrats formalisent des engagements tant du Conseil régional que des collectivités locales quant à la réalisation de projets divers sur les territoires qui s'inscrivent tous dans le cadre non seulement du projet stratégique de chacun de ces territoires mais également des enjeux stratégiques régionaux (accueils-attractivité/transition énergétique principalement).

En dehors de ce que le CESER aurait à dire sur la "politique de contractualisation avec les territoires" elle-même du Conseil régional et qu'il a déjà formulé dans des avis précédents, il ne peut émettre de remarques particulières quant à des actions et projets locaux mis en œuvre dans un cadre démocratique et, souvent, participatif avec l'ensemble des acteurs de terrain engagés localement.

Le CESER demande au Conseil régional de travailler en concertation préalable avec lui sur la définition des grandes lignes de sa prochaine politique de contractualisation avec les territoires en 2020. La vraie plus-value du CESER se situe à ce niveau d'intervention en anticipation sur des politiques structurantes portées par le Conseil régional.

Le CESER demande également au comité régional de l'évaluation d'inscrire à son programme de travail 2019 l'évaluation de l'impact de la politique de contractualisation territoriale en BFC sur le développement régional.

Vote du CESER sur l'avis : adopté à l'unanimité.

Avis sur le rapport 4-3 de l'Exécutif régional
Contrat de développement métropolitain Grand Besançon

Rapporteur : Alexandre Moine

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Le rapport vise à approuver le contrat de développement métropolitain passé entre le Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté et la Communauté d'agglomération du Grand Besançon (CAGB). Le soutien régional via ce contrat est de 34 994 444 € pour une trentaine de projets. À ce montant, il faut ajouter les 5 207 040 € correspondant à l'enveloppe du contrat territorial signé entre la Région, la CAGB, la communauté du Val Marnaysien et le Schéma de cohérence territoriale (SCOT) de l'Agglomération bisontine et examiné par ailleurs lors de cette même séance plénière, soit un total de 40 201 484 €. Pour mémoire, le CESER avait été saisi en mars dernier du rapport visant à l'approbation du contrat de Métropole passé entre le Conseil régional et Dijon Métropole. Le soutien de la Région était d'un montant de 50 M€ pour une quarantaine de projets.

Avis du CESER

Le CESER salue la cohérence sous-jacente au choix des actions qui seront soutenues par la Région Bourgogne-Franche-Comté, permettant de lier le plan de mandat régional, le futur Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), avec la stratégie 2017 de la CAGB, mais également les stratégies infra-locales comme celle de l'Université. Il comprend par ailleurs la mise en œuvre rapide afin de renforcer l'attractivité régionale sans attendre la mise en place des Contrats de Plan État-Région (CPER). Il prend enfin note de l'association du Conseil de développement (CODEV) dans la réflexion mais suggère qu'elle pourrait être rappelée dans les documents afin d'asseoir l'exemplarité de la gouvernance.

Ceci étant, à la lecture des documents tels qu'ils sont proposés, il apparaît plus un ensemble d'actions tactiques pour être régiono-compatibles qu'une véritable stratégie qui lie l'agglomération avec des échelles supérieures dans une perspective de complémentarité, notamment dans le cadre des actions concernant le développement universitaire, mais aussi concernant le développement de l'attractivité touristique et l'offre de services de rayonnement régional. Ainsi, la logique d'échelle arc urbain transparait finalement peu lorsque l'on considère les actions, alors qu'elle s'inscrit dans la triple ambition du Conseil régional de développer la coopération entre les territoires.

Le CESER rappelle l'importance de ne pas perdre de vue cette cohérence supra-locale. Le CESER note également que les problématiques déchets/eau/biodiversité ne sont pas des enjeux avérés de ce contrat métropolitain alors même qu'ils constituent des enjeux régionaux majeurs et que la Région est directement compétente en matière de biodiversité et de planification de la gestion des déchets.

Enfin, le CESER rappelle l'importance de l'évaluation future de ces contrats, soulignant que ces éléments ne sont pas lisibles dans les documents actuels.

Vote du CESER sur l'avis : adopté à l'unanimité.

Avis sur le rapport 4-4 de l'Exécutif régional
Contrat de développement métropolitain CUCM

Rapporteuse : Catherine Minaux

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Le rapport vise à approuver le contrat de développement métropolitain passé entre le Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté et la Communauté urbaine Creusot-Montceau (CUCM). Le contrat de la CUCM porte sur un soutien de la Région d'un montant de 19 774 001 € **(1)** pour 34 projets. Pour mémoire, le CESER avait été saisi en mars dernier du rapport visant à l'approbation du contrat de Métropole passé entre le Conseil régional et Dijon Métropole. Le soutien de la Région était d'un montant de 50 M€ pour une quarantaine de projets.

Avis du CESER

Le CESER salue positivement ce contrat qui a deux volets principaux et complémentaires :
Le 1^{er} : le développement, le soutien aux filières d'excellence, l'accueil de projets industriels en passant par un trait d'union entre les acteurs de l'enseignement, de la recherche et des dirigeants d'entreprises.

Le 2^e : donner un niveau de service à la population, une image positive de la CUCM, le développement du tourisme. En passant par la réhabilitation de friches, réaménagement d'un pôle culture et sport.

Toutefois, le CESER regrette que ce contrat ne prenne pas en compte la formation d'un arc urbain : où est passée l'alliance entre Belfort-Montbéliard, Besançon, Dijon, Le Creusot-Montceau-les-Mines, Chalon-sur-Saône et Mâcon ? La Région doit marquer son ambition régionale visant à développer la coopération entre les territoires afin de favoriser à la fois le développement et la cohésion du territoire régional.

Le CESER déplore également qu'aucun lien n'apparaisse dans ce contrat avec le monde rural. Le CESER regrette également que la présentation de ces contrats ne soit pas accompagnée d'un bilan des financements.

Le CESER s'interroge par ailleurs sur l'absence de référence à une grille de développement durable qui sera en lien avec le futur Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

Vote du CESER sur l'avis : adopté à l'unanimité.

(1) Selon l'annexe II du contrat "État de la participation financière de la Région au projet du contrat de développement métropolitain".



Déclaration de Françoise Bévalot, au nom de la COMUE BFC

Comme le soulignent les avis, ces trois rapports donnent un sentiment de juxtaposition de projets alors que l'enjeu de dynamique collective est déterminant pour la nécessaire cohésion de la BFC. Je m'appuierai sur les travaux du CESER pour formuler une question :

- Comment et où se fera la coordination et se décideront la cohérence et la coopération au sein de l'arc métropolitain et dans son articulation avec les territoires isolés, notamment à l'ouest et au nord de la BFC dont certains sous influence de régions voisines ? et,
- Comment responsabiliser les pôles pour l'accompagnement des initiatives de ces territoires ?

Il ne serait pas souhaitable que ces réflexions se fassent thématique par thématique mais bien dans une vision globale.

Avis sur le rapport 4-8 de l'Exécutif régional
**Avis sur le projet de 11^e Parc National des forêts
de Champagne et Bourgogne**

Rapporteuse : Martine Esther Petit

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

En application de l'article R 331-7 du Code de l'Environnement, le Conseil régional est amené à se prononcer sur le projet de charte du 11^e Parc national et sur le rapport d'évaluation environnementale, approuvés par l'assemblée générale du Groupement d'intérêt public (GIP) des forêts de Champagne et Bourgogne lors de sa séance en date du 11 juillet 2018. Le projet de charte a reçu des avis favorables du Conseil national de protection de la nature (CNP) et du Comité interministériel des parcs nationaux (CIPN). La consultation officielle des personnes publiques associées, dont la Région, est menée sur une période de deux mois à compter du 27 août soit jusqu'au 26 octobre 2018. Au-delà de ce délai, l'avis est réputé favorable. Dans son rapport, la Région propose de donner un avis favorable au projet de charte et au rapport d'évaluation environnementale du Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne.

Avis du CESER

Le CESER ne formule pas d'analyse ou de proposition particulière sur ce dossier. Cependant, le CESER souscrit tout particulièrement aux éléments formulés dans le courrier d'accompagnement de l'avis du CNPN signé de la directrice de cabinet du ministre d'État (Cf. annexes du projet de charte). Ce courrier souligne que cet avis du CNPN "*est assorti de nombreuses recommandations*". Il précise également : "*J'ai conscience du travail très important qui a été mené par le territoire depuis le précédent avis technique du 21 septembre 2017 pour faire évoluer l'avant-projet de charte (...) : augmentation des objectifs de naturalité forestière et élargissement du périmètre du cœur notamment. (...). Je tiens à ce que ces évolutions majeures relatives à l'ambition environnementale du futur parc soit maintenues et que les versions suivantes de la charte (...) ne remettent pas en cause ces éléments*".

De plus, dans le cadre de ses débats, le CESER note que la filière forêt-bois se félicite de la position exprimée :

- D'une part, par le président du GIP dès la première phase de son avant-propos, à savoir : "*le choix de notre territoire pour accueillir le 11^e parc national français est une reconnaissance de la qualité de la gestion passée de ses forêts et de la richesse de ses patrimoines naturel, culturel et paysager*"
- D'autre part, par les auteurs dans le corps rédactionnel du livret 1 "Ambitions et défis du projet de territoire" où à titre d'exemple est affirmé (page 38) que "*la vocation de production de la forêt est reconnue dans l'ensemble du territoire du parc national, excepté dans la réserve intégrale forestière et les espaces hors sylviculture*".

Toutefois, des réserves, remarques et interrogations liées au projet seront exprimées par la filière forêt-bois en séance plénière.

Enfin, le CESER encourage pleinement les initiatives de démocratie participative au sein du Conseil économique, social et culturel (CESC) de l'établissement public du parc national.

Vote du CESER sur l'avis : adopté à l'unanimité des suffrages exprimés - 3 abstentions (CPME).

Déclaration de Francis Pennequin, au nom de la CPME

La CPME Bourgogne-Franche-Comté rappelle que l'engagement initialement pris, de considérer l'économie locale dans ce projet, n'est à ce jour pas tenu.

Aujourd'hui l'économie existante des métiers de l'agriculture, du bois au sens large, de la Pierre de Bourgogne (qui vient d'obtenir un label IGP - identification géographique protégée -), et à moindre degré le tourisme cynégétique, donc hivernal, n'est aucunement prise en compte !

Cinq cent trente deux pages et aucun budget pour conforter les chiffres que nous qualifierons de "fantaisistes" quant aux futurs emplois créés.

Sous la réserve de la prise en compte de l'économie, nous ne nous opposerons pas à cet avis.

En l'état, nous ne pouvons que nous abstenir lors du vote demandé à notre assemblée.

Déclaration de Jean-Gabriel Schamelhout, au nom de la FIBOIS BFC

Si la filière forêt-bois se félicite effectivement de la position exprimée d'une part, par le président du GIP dès la première phrase de son avant-propos, à savoir : "le choix de notre territoire pour accueillir le 11^e parc national français est une **reconnaissance de la qualité de la gestion passée de ses forêts** et de la richesse de ses patrimoines naturel, culturel et paysager" et d'autre part, par les rédacteurs du livret 1 "Ambitions et défis du projet de territoire" où à titre d'exemple est affirmé (page 38) que "**la vocation de production de la forêt est reconnue** dans l'ensemble du territoire du parc national, excepté dans la réserve intégrale forestière et les espaces hors sylviculture", c'est bien parce qu'il faut avoir à l'esprit, en même temps, les engagements que les propriétaires forestiers publics et privés ont pris dans le cadre du "Contrat forêt-bois régional 2018-2028".

En effet, le Programme national de la forêt et du bois (PNFB), introduit par la Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt du 13 octobre 2014, fixe les orientations de la politique forestière, en forêt publique et privée, en métropole et en outre-mer, pour une période de dix ans. Il a été approuvé par le Décret n° 2017-155 du 8 février 2017 portant approbation du PNFB.

Il se donne 4 objectifs, dont le premier "**Créer de la valeur en France, en mobilisant la ressource durablement**" vise à augmenter les prélèvements de bois en France tout en assurant le renouvellement de la forêt. La forêt française est actuellement sous-mobilisée et en constante augmentation depuis un siècle. Cette augmentation de mobilisation permettra de développer l'économie de la filière forêt-bois et de préparer l'avenir.

La déclinaison régionale de ce programme s'est faite dans le Contrat Forêt-Fois Régional 2018-2028 (CFBR) au travers de 6 objectifs stratégiques dont le premier est "**Gérer nos forêts de manière dynamique, durable et multifonctionnelle**".

Conformément aux attentes du PNFB, les objectifs de mobilisation supplémentaire de bois en Bourgogne-Franche-Comté, d'abord en bois d'œuvre puis en bois d'industrie ou d'énergie, ont été déclinés par bassins de production de notre région et cela d'une manière qui soit compatible avec les objectifs de gestion durable et multifonctionnelle de nos forêts.

Après concertation avec les acteurs de la filière forêt-bois concernés, et en tenant compte des propos précédents, il nous semble que plusieurs points concernant notre filière **mériteraient d'être précisés** dans l'avant-projet de charte du Parc national des forêts de Champagne et de Bourgogne :

- Au regard de l'impact du changement climatique sur les essences forestières, notamment le hêtre, essence incontournable du Parc, la charte devrait davantage mettre en avant la nécessité d'une gestion forestière qui s'adapte aux évolutions climatiques, que ce soit par le choix des techniques ou des essences.
- La zone de cœur a été définie parfois à l'encontre de l'avis de propriétaires forestiers. Une prise en compte de leurs préoccupations permettrait une meilleure acceptabilité de ce contour et de la législation en résultant.
- Il serait nécessaire que les annexes vertes au Schéma régional de gestion sylvicole soient rapidement rendues opérationnelles pour les forêts à Plan Simple de Gestion localisées dans le Parc, afin d'éviter des complications administratives dans la gestion de ces forêts.
- Nous souhaitons également souligner que le travail de qualité, réalisé par les entreprises d'exploitation forestière de ce territoire, participe à la préservation de ce patrimoine naturel et apporte une dynamique économique positive au Châtillonnais. Il serait regrettable que l'objectif de développement de ce territoire par le tourisme et la protection des milieux naturels se fasse au préjudice de la filière forêt-bois déjà en place.
- Concernant les mesures pour la mise en œuvre d'une exploitation forestière respectueuse des patrimoines, la charte propose des actions qui sont d'ores et déjà appliquées par de nombreuses entreprises, telles que l'utilisation d'huiles biodégradables ou d'engins adaptés pour limiter le tassement des sols, le respect du cahier des charges (RNEF, PEFC). Les attentes de ces entreprises d'exploitation portent davantage sur les garanties d'une continuité des volumes de bois à récolter sur le territoire.
- Enfin, il est prévu la création d'une réserve intégrale d'environ 3 000 ha de forêt. Nous regrettons que la charte du Parc ne soit pas assez précise sur les moyens qui seront mis en œuvre pour compenser le manque de bois à récolter pour la filière. Nous estimons à 10 000 m³/an le volume de bois d'œuvre de qualité que la filière bois ne pourra pas

valoriser. Nous souhaitons également attirer votre attention sur le fait que si une compensation de ces volumes est prévue, elle doit se faire tant en quantité qu'en qualité. Ce sont une centaine d'emplois de la filière forêt-bois qui sont mis en danger si aucune mesure n'est engagée.

Je porte également à votre attention qu'au titre de la consultation institutionnelle locale, l'interprofession FIBOIS Bourgogne-Franche-Comté adressera également, avant le 26 octobre prochain, un courrier au président du GIP détaillant son avis sur l'avant-projet de charte du Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne.

Déclaration de Pascal Blain, au nom de France Nature Environnement BFC

La réussite d'un tel projet passe par la place centrale qui doit être faite à l'homme. Le maintien de l'activité cynégétique, jusqu'au cœur même du parc (habituellement zone en réserve intégrale) comme la reconnaissance de la qualité de l'exploitation forestière pratiquée jusqu'alors, témoignent de l'attention portée à cette préoccupation. Je peux comprendre les inquiétudes des acteurs locaux bousculés dans leurs habitudes et activités traditionnelles. Cependant, cela a été rappelé, sept millions d'euros seront annuellement dépensés pour le fonctionnement du parc et viendront alimenter l'économie locale : cela représente une véritable opportunité que les acteurs locaux se doivent de saisir, opportunité pour développer de nouvelles activités en harmonie avec le nouveau statut de leur territoire. Je vous invite chers collègues, comme j'invite tous les acteurs de ce territoire, à considérer la chance que porte un projet capable de réconcilier économie et écologie, en regardant d'avantage la part du verre à moitié plein plutôt que la part du verre à moitié vide.

Déclaration de Evelyne Guillon, au nom de la Fédération régionale des chasseurs

Les Parcs nationaux sont des entités qui occupent 8 % du territoire français. Pour qu'ils soient fonctionnels, il faut qu'ils soient financés.

Le coût annuel moyen d'un parc national est de 6 millions d'euros en frais de fonctionnement plus 1 million en investissement soit 7 millions d'euros. Les moyens humains et financiers alloués par le ministère en charge de l'Environnement sont en baisse régulière. Le Commissariat Général au Développement Durable vient de rendre sa copie dans laquelle il préconise une combinaison de financements, participations des grands groupes, sponsoring mais surtout un droit d'accès à ces parcs, ce qui impacterait forcément les populations locales. Il est probable que les Parcs nationaux, tout comme aux États-Unis, soient dans l'avenir privatisés, alors les valeurs qu'ils véhiculent aujourd'hui ne seront évidemment plus les mêmes.

En Champagne Bourgogne, la présence de la grande faune - cerf, chevreuil et sanglier - est une des spécificités de ce Parc. Elle a largement contribué à la notoriété cynégétique de ce terroir. Il est donc parfaitement naturel que les Fédérations de chasse de Haute Marne et de Côte-d'or se soient investies, depuis 9 ans, dans l'élaboration de cette charte.

L'activité cynégétique sera maintenue même dans le cœur de Parc. Elle contribuera aux besoins de régulation des populations des grands ongulés, tout en constituant une source de revenus importante notamment pour les communes et les commerces locaux.

Dès la création du Parc, un observatoire sera mis en place, animé notamment par le Conseil scientifique du parc et les Fédérations de chasse. Il coordonnera le programme d'études sur l'éthologie, les dynamiques de population de gibier et les indices de changement écologique.

J'aurais personnellement aimé que le Conseil économique social et environnemental apporte un avis un peu plus éclairé sur ce projet de charte et notamment le rôle de l'Agence Française de la Biodiversité.

Avis sur le rapport 4-11 de l'Exécutif régional
**Parc naturel régional du Morvan : intégration
de trois nouvelles communes - Autun, Monthelon
et La Boulaye et évolution du projet de charte**

Rapporteur : Jean-Pierre Mugnier

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Le territoire du Morvan est classé en Parc naturel régional (PNR) depuis octobre 1970, faisant ainsi partie des premiers PNR reconnus en France suite au décret de mars 1967. Il a été reclassé pour 12 ans par décret du Premier Ministre, le 27 juin 2008, à la demande de la Région Bourgogne. Afin d'obtenir le renouvellement de classement avant l'échéance de juin 2020, les élus du Syndicat mixte de gestion du PNR et les élus du Conseil régional ont décidé début 2017 de démarrer les travaux relatifs à la nouvelle Charte 2020-2035 du PNR. Ils ont la volonté de renouveler le label avant l'échéance des élections municipales du printemps 2020 afin que les élus locaux ayant travaillé à la mise en place du projet Morvan 2035 puissent délibérer avant l'échéance de leurs mandats. Le Conseil régional a approuvé le projet de Charte 2020-2035 du PNR du Morvan lors de sa séance plénière du 30 mars 2018. Cette approbation devait permettre de poursuivre la démarche engagée par la transmission de la Charte à Madame la Préfète. Pour mémoire, suite à la saisine régionale, le CESER a rendu un avis lors de sa séance du 27 mars sur ce dossier. Alors que le renouvellement du label est bien avancé, Autun a manifesté son souhait de devenir à terme une commune classée du PNR du Morvan et de quitter son statut de ville partenaire initialement choisi. Consulté, le Comité syndical du Parc, le 12 juillet 2018, s'est exprimé favorablement **(1)** pour cette entrée, malgré les retards engendrés dans la procédure en cours. La Boulaye qui en avait émis le souhait a été également ajoutée au périmètre, ainsi que Monthelon, dans un souci de continuité territoriale. Le projet de Charte doit être mis à jour en conséquence. De plus, le rapport vise à approuver le projet de Charte corrigé de la prise en compte des observations formulées par le Conseil national de protection de la nature (CNPN) et la Fédération des PNR suite à leurs avis du 20 juin 2018.

Avis du CESER

Le CESER avait posé la question du projet et de la gouvernance de ce territoire du Morvan dans son avis "*Le nouveau programme Massif Central 2015-2020*", d'octobre 2015 (autosaisine). On en citera ici l'un des passages particulièrement parlant quant à ce projet de Charte : "*Le Morvan constitue une référence emblématique participant de la richesse de la Bourgogne, de son image, de son identité même, une pépite encore trop peu mise en valeur dans notre région et que le CESER pense devoir être mieux intégrée. Il mérite une gouvernance politique à son échelle. Ainsi, ne faudrait-il pas faire preuve d'innovation et de courage pour envisager d'aller plus loin afin d'entrevoir un nouvel avenir pour ce territoire pour :*

- d'une part, capitaliser encore plus sur l'apport patrimonial, culturel, touristique, économique, environnemental... de ce territoire à la richesse de notre région,
- et d'autre part, **permettre à ce territoire de travailler à son propre développement en unifiant et renforçant sa stratégie globale ?**".

Sans nul doute, l'intégration d'Autun au périmètre du PNR participe-t-elle de ce renforcement de la stratégie globale de ce territoire appelé de ses vœux par le CESER à l'époque.

De fait, le CESER salue la cohérence du périmètre ainsi élargi avec l'intégration d'Autun qui devient la plus grande et la plus peuplée des communes du nouveau périmètre d'étude qui comprend désormais 137 communes pour 3 314 km² et 69 241 habitants.

Pour le CESER, c'est aussi l'occasion de revenir sur l'abandon du contrat de réciprocité PNR Morvan/CUCM en lien avec le contrat de développement métropolitain de la CUCM dont il est également saisi.

(1) Au terme d'un vote à bulletin secret avec 61 voix pour et 25 contre.

En effet, nés dans le cadre des Assises des ruralités organisées en 2014, puis lancés à l'issue du comité interministériel à la ruralité de Vesoul (Haute-Saône) du 13 mars 2015, les contrats de réciprocité pouvaient être étendus à tous les territoires volontaires, dans le cadre de la clause de revoyure des Contrats de plan État-Région 2015-2020. La Bourgogne-Franche-Comté était directement concernée puisqu'on pouvait compter au rang des quatre premières expérimentations un projet de contrat de réciprocité entre la CUCM et le PNR du Morvan. Cette expérimentation semble avoir échoué.

D'un échec conjoncturel peut naître une nouvelle dynamique structurelle de coopération.

En ce sens le CESER appelle les acteurs du PNR du Morvan et de la CUCM à relancer le projet du contrat de réciprocité amorcé en 2017.

Ainsi l'exemplarité d'une telle coopération entre deux importantes entités de notre région participera de la complémentarité recherchée entre campagnes et villes dans une Bourgogne-Franche-Comté traversée par les enjeux de la ruralité et de la métropolisation.

Vote du CESER sur l'avis : adopté à l'unanimité.

1 – REFONDER LE CESER BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

Fort de sa liberté d'anticiper, d'innover, d'inventer,¹ le CESER affirme son rôle singulier dans l'organisation territoriale. Il a la volonté de renforcer l'expression de la société civile organisée et se dote pour ce faire d'un projet politique comportant plusieurs grands axes stratégiques :

- positionner l'assemblée comme **chambre du futur qui anticipe**, apporte à la région (institution et acteurs régionaux) sa vision prospective, son regard singulier de société civile organisée et ses connaissances, riche de la diversité des organisations qu'il représente,
- exercer une mission **de vigie** afin de percevoir les signes qui contiennent les ferments d'un changement, voire d'un bouleversement et formuler des propositions au service de l'attractivité de la région et du bien-être de ses habitants,
- repérer **les acteurs** qui agissent et donnent à voir le foisonnement des initiatives et des réflexions locales et confronter ses propres réflexions avec les réalités du territoire,
- tisser des **liens avec la diversité des expressions citoyennes** et s'en nourrir,
- donner sens à sa mission et à son travail par l'apport de sa **valeur ajoutée** aux problématiques d'intérêt régional engageant l'avenir des habitants et des territoires,
- mettre en œuvre des **méthodes de travail partagées**,
- **faire connaître et reconnaître** l'activité du CESER à travers une démarche de valorisation affirmant, notamment, sa vocation « hors les murs » et impliquant les membres de l'assemblée.

L'assemblée s'est prononcée pour inscrire, dans son règlement intérieur, la notion de projet du CESER. Dans l'article 20, elle confie au bureau la mission de définir le sens de la stratégie du CESER et de proposer des orientations générales. Ce projet, co-élaboré sur la base des réflexions formulées dans les commissions et lors du séminaire est soumis à l'assemblée. Il est décliné dans un programme annuel, dont le bureau présente le bilan d'exécution.

¹ Cf avis « L'innovation démocratique en Bourgogne-Franche-Comté ? » - octobre 2016

2 – LE FIL ROUGE DE L'ACTIVITE DU CESER

Les travaux du CESER permettent de dégager les éléments constitutifs d'un fil conducteur de son activité :

2-1 Une volonté et des axes stratégiques partagés.

Contribuer, par ses travaux et ses actions, à la construction d'un avenir désirable pour la Bourgogne-Franche-Comté et ce, à travers trois démarches :

- **Répondre aux exigences du développement durable dans ses trois dimensions : économique, sociale et environnementale.**

Le projet du CESER consiste à imaginer un modèle de développement original pour la Bourgogne-Franche-Comté. Ce modèle repose sur les atouts et ressources naturels (eau, espace, etc.) de la région, les compétences de ses habitants, ses savoir-faire conjugués à l'innovation, le respect et la valorisation de la diversité de ses territoires ruraux et urbains, et un fécond maillage entre les villes majeures et les plus petites, dans un souci de cohésion d'ensemble.

- **Favoriser la participation démocratique de la société civile à la définition puis la mise en œuvre des politiques publiques.**

Le CESER considère que pour que le citoyen passe de la défiance - vis-à-vis du politique - à la confiance, il convient de prendre appui sur un dialogue territorial renouvelé impliquant et responsabilisant davantage la société civile.

Pour ce faire, il est essentiel de créer des lieux permettant de penser et de créer ensemble, en privilégiant l'écoute de la jeunesse.

- **Contribuer à anticiper et à accompagner les transitions profondes de toute nature : numérique, démographique, économique, environnementale, sociale, en termes de santé, formation, mobilités...**

Qu'elles soient brutales ou plus souterraines, elles bousculent la société, et ses modes de vie. La réponse à ces mouvements nécessite d'articuler le long terme et les réponses immédiates, le global, l'interdépendance, la complexité et l'enracinement dans le local.

C'est au niveau du territoire que peuvent s'imaginer des combinaisons de réponses souvent créatives, nées du dynamisme et de la capacité à entreprendre des multiples acteurs locaux. Elles participent à la construction de réponses globales.

Le CESER peut jouer un rôle utile de catalyseur, en repérant ces dynamiques, en les accompagnant et en les valorisant auprès des pouvoirs publics.

Connecter les acteurs, mixer les compétences et - dans le cadre d'une expérimentation sur des territoires donnés - observer et analyser les effets de ces rapprochements² : tel peut être un axe fort de l'activité du CESER sur la mandature.

² Avis « d'une relation de bon voisinage à une stratégie de développement » - novembre 2017

2-2 Des enjeux engageant l'avenir des habitants et des territoires³

Pour construire un « avenir désirable » pour la BFC, le CESER détermine les problématiques auxquelles il apportera la valeur ajoutée de sa réflexion. Elle réside dans la capacité de l'assemblée à :

- Anticiper et éclairer les décideurs et les acteurs régionaux/ locaux sur les enjeux majeurs auxquels est et sera confrontée la Bourgogne-Franche-Comté, notamment dans des domaines peu traités ou qui manquent de visibilité, et qui sont porteurs d'avenir,
- Dépasser les visions sectorielles et produire de la réflexion collective, partagée et assortie de préconisations concrètes et évaluables,
- Recueillir toutes formes d'expertise éclairant sa réflexion, liées à la richesse de sa composition et externes.

Cette valeur ajoutée s'exprime dans la production de ses autosaisines et dans le cadre des réponses à apporter aux saisines du conseil régional.

La région, espace de solidarités et de coopérations

Quelles conditions de réussite pour trois enjeux complémentaires et interdépendants... ? :

● Construire la cohésion interne de la région

- organisation de coopérations entre les territoires : zones rurales dynamiques/secteurs en déprise - réseau de villes moyennes /métropole - axe nord-est sud-ouest structurant/territoires aux marges ...
- implication des citoyens -et notamment des jeunes - dans la définition puis la mise en œuvre des politiques,
- mise en œuvre de partenariats diversifiés (région et ses voisins, région et partenaires privés, acteurs de terrain et acteurs de l'innovation etc.).
- ...

● Ouvrir la Bourgogne-Franche-Comté et l'inscrire dans des territoires plus vastes

La lisibilité de la région dans le système territorial national et européen, nécessite qu'elle conforte sa cohésion interne. (*cf. problématique énoncée ci avant*). Elle peut alors asseoir des coopérations avec les autres régions et la Suisse en prenant appui sur ses propres atouts⁴.

● Accroître l'attractivité de la BFC pour en faire une terre d'accueil

- conditions d'accueil innovantes (jeunes, compétences extérieures, touristes, migrants...),
- moyens d'accès performants (très haut débit, mobilités facilitées,...)
- offre de formations répondant aux besoins de nouveaux métiers (énergie, construction, services, santé, ...)
- stimulation des liens économie/enseignement supérieur-recherche
- ...
- ...

³ Elles seront abordées sous l'angle du questionnaire suivant : quelles conditions de réussite pour ... ?

⁴ Avis « D'une relation de bon voisinage à une stratégie de développement » - novembre 2017

Le développement des réseaux, des partenariats au sein de la région, conjugué à son ouverture aux territoires qui l'entourent sont la garantie d'échanges « à solde positif ». L'objectif n'est pas seulement d'attirer tout en conservant précieusement nos propres ressources mais de favoriser les mouvements et les échanges (entrées et sorties) qui enrichissent et renouvellent la région.

C'est tout l'enjeu d'une gouvernance régionale de cohésion territoriale et de coopération interrégionale.

Le territoire, espace de projets et de vie ⁵

Quelles conditions de réussite pour ... ?

- **Assurer la cohérence d'une politique régionale entre des réalités territoriales multiples**
 - Identification des potentiels au sein des différents territoires
 - Approche des besoins spécifiques de la population sur chacun d'eux : en termes de conditions de vie (mobilité, formation, accès à la santé etc.), de revitalisation des centres bourgs, de gestion de l'espace...
 - Construction, avec les citoyens, de réponses adaptées dans le cadre de politiques publiques régionales, compte tenu du rôle stratégique de la région en la matière,
 - Simplification des procédures et des outils, pour faciliter l'action de tous types d'acteurs
 - ...
- **Instaurer du dialogue avec et dans les territoires, connecter l'ensemble des acteurs - particulièrement les jeunes - sur toute question engageant l'avenir de la région, pour identifier et enclencher des projets propres au territoire.**

La mosaïque de villes et bourgs en BFC facilite l'organisation de « tourbillons créatifs » avec l'ensemble des partenaires locaux. L'instauration d'un dialogue suppose le recours à des méthodes adaptées à la consultation des acteurs afin de co-construire les politiques publiques régionales, devant répondre à des problématiques sociétales complexes, interdépendantes et évolutives.

- **Développer des outils pertinents pour un développement territorial en s'appuyant sur la spécificité et la diversité des territoires ;**
 - ingénierie pour le développement des projets de territoires (ingénierie sociétale, financière, etc.),
 - développement du numérique : vers un objectif « 100% connectés » au très haut débit, pour satisfaire les besoins des foyers, des entreprises et des services au public,
 - outils de financements adaptés (fonds souverain, place financière, financement participatif, finances locales revisitées...)
 - outils de démocratie participative,
 - ...

⁵ Avis « Dynamiques territoriales : quelles combinaisons gagnantes ? »

- **Favoriser le bien-vivre en BFC**

- qualité de l'alimentation, des modes de production qui y sont liés (développement de l'agriculture biologique),
- accès à la santé : équité, continuité de l'offre, conciliation des besoins de concentration et de proximité, exercice de la démocratie sanitaire, offre de formation,
- prise en compte des besoins liés au vieillissement de la population par la conjugaison de solutions plurielles,
- accès équitable aux services publics, y compris en favorisant des solutions de mobilité souples et innovantes,
- valorisation des initiatives culturelles, des richesses patrimoniales, naturelles etc. en réponse à des désirs d'espace, de qualité de vie, de sobriété énergétique, de solidarités, de dignité.
- ...

- **Accompagner la montée en compétences de tous et consolider les savoir-faire.**

- Faciliter l'accès aux formations en réponse aux besoins des citoyens de tous les territoires,
- Accompagner ces formations par des dispositifs facilitant l'hébergement et la mobilité des apprenants,
- Intégrer le renouvellement des méthodes pédagogiques et l'attractivité des différentes filières de formation en prenant en compte de l'impact de la révolution numérique,
- Ouvrir aux compétences extérieures (mondialisation des savoirs),
- ...

- **Favoriser le développement économique des territoires, en conjuguant compétences en innovation et compétences de terrain.**

- création de partenariats enseignement supérieur/recherche avec le monde économique et l'entrepreneuriat,
- mobilisation de dispositifs tels les pôles de compétitivité, le campus métiers et qualifications...
- maillage des formations supérieures,
- conditions d'accueil attractives pour les étudiants
- ...

3 - LES ENGAGEMENTS DE FONCTIONNEMENT DU CESER POUR LA CONDUITE DE SON PROJET

- **Une activité éclairée et pilotée**

- Un Bureau stratégique définissant la priorité des problématiques, des réflexions et des actions du CESER,
- La prise en compte de la dimension transversale et globale des problématiques,
- Leur contextualisation dans un cadre national, européen, international
- La mise en place d'outils partagés de pilotage de l'activité du CESER et d'évaluation de sa production.

- **Un CESER prenant ancrage dans les territoires : le CESER hors les murs**

- Ouvrir les réflexions à la contribution de la jeunesse et inventer les manières de l'associer et de la concerter,
- Exercer une veille sur les réalités territoriales pour les connaître et les prendre en compte,
- Apporter sa contribution à l'évaluation des politiques publiques
- Organiser le dialogue avec d'autres instances d'expression citoyenne (conseils de développement...)
- Avoir recours à des outils de dialogue tels que consultations citoyennes, plateforme numérique d'échanges,...
- Expérimenter le lien avec d'autres acteurs sur un territoire pour co-construire un projet de territoire (réflexion-action pour modéliser l'intervention d'un CESER sur un territoire),
- Confronter les approches avec celles d'autres CESER.

- **Des modalités de travail exigeantes au service d'une efficacité accrue**

- Travailler en mode projet avec échéances et moyens affectés,
- Poser les points de vue et donner à voir ce qui fait débat,
- Suivre et évaluer les avis : reprendre les chantiers antérieurs, effectuer un travail d'analyse de la prise en compte des recommandations par le conseil régional ; procéder à une auto évaluation de la teneur des avis formulés.
- S'appuyer sur les compétences internes et externes.

Il appartiendra au bureau du CESER de définir les outils et méthodes permettant à l'assemblée de remplir les engagements inscrits dans ce chapitre.

Déclaration de Sandrine Carrette, au nom des organisations syndicales CGT, FO, FSU et Solidaires

Les organisations syndicales de salariés, d'étudiants et de lycéens - CGT, FO, Solidaires, FSU, UNEF et UNL - ont appelé à une journée de mobilisation ce jour. Elles font le constat qui s'impose et se renforce, celui d'une politique idéologique menée par le gouvernement, visant à la destruction de notre modèle social, favorisant notamment l'explosion des inégalités et la casse des droits collectifs.

Cette politique, ainsi que les mesures encore récemment annoncées par le gouvernement, relèvent d'une logique d'individualisation mettant à mal la solidarité et la justice sociale, valeurs essentielles de la cohésion sociale, et fragilisant une fois de plus les plus faibles, les précaires et les plus démunis.

Tous ces éléments de fragilisation ont été pointés par notre CESER à l'occasion de notre réponse à la saisine de la présidente dans notre rapport "L'innovation démocratique en BFC ?" On ne prend donc pas le chemin de la restauration de la confiance des citoyens !

Qu'il s'agisse :

- des risques qui pèsent sur les droits des salariés-es et demandeurs d'emploi,
- de la remise en cause du droit à l'avenir des jeunes par l'instauration d'une sélection à l'entrée de l'enseignement supérieur,
- des atteintes au service public, en particulier la réforme CAP 2022,
- des destructions d'emplois au travers de la désindustrialisation,
- des attaques portées à notre système de santé,
- de la destruction de notre système de retraites,
- du gel des prestations sociales.

Les organisations syndicales appellent à entendre les attentes sociales multiples qui s'expriment dans le public et le privé, par les actifs, les jeunes, les demandeurs d'emploi et les retraités-es.

Il ne faut plus être guidé par une obsessionnelle diminution de la dépense publique, au niveau de l'Etat comme des collectivités territoriales.

Déclaration de Élise Moreau, au nom de la Ligue de l'Enseignement

Dans le cadre de notre projet, je souhaite aborder un sujet évoqué à plusieurs reprises au sein de la commission Formation-Recherche : l'accueil des migrants en Bourgogne-Franche-Comté.

Avec d'autres conseillers de cette même commission, nous estimons qu'il s'agit d'un sujet qui dépasse le cadre de l'insertion professionnelle et qui pourrait faire l'objet d'un groupe de travail transversal au sein de notre institution.

En effet, nous observons depuis plusieurs années l'importance du phénomène migratoire face auquel l'Europe doit agir, ainsi que les difficultés d'accueil de ces populations. Ces flux sont aujourd'hui essentiellement dus à la nécessité de fuir des pays en guerre.

On notera, en plus, qu'en raison des changements climatiques en cours et à venir, il est fort probable que ce mouvement s'amplifie, que d'autres flux migratoires apparaissent et que l'Europe en général et les régions en particulier soient amenées à accueillir de plus en plus de personnes.

Ainsi, il est indispensable de se poser des questions sur les moyens existants qui pourraient être améliorés ou être mis en place pour accueillir dignement ces populations, les intégrer durablement et comment en faire un atout pour notre région.

POLITIQUE ■ Le Conseil économique, social et environnemental régional ne se laissera pas dicter son agenda

Le Ceser réaffirme son indépendance vis-à-vis de la Région

C'était un engagement de son président. Le Conseil économique, social et environnemental régional a adopté, lors la séance plénière de mardi, un projet qui fixe ses priorités dans tous ses travaux.

« Cela participe de notre indépendance », explique Joseph Battault, qui a été chargé du suivi de ce projet. « C'est une manière de ne pas se laisser guider par l'agenda du Conseil régional, avec le risque que cela comporterait de passer à côté des vrais enjeux pour la région. »

Accélération sur le chantier de la RCEA

Parmi les défis à relever, le Ceser entend ainsi « capter et valoriser les initiatives » qui, conduites à un niveau local, peuvent être invisibles ou difficiles à réintégrer dans une politique régionale. « C'est un pari parce qu'il faut que



JOSEPH BATAULT. « Le risque [était] de passer à côté des vrais enjeux », explique le président.

programmés, cette année, pour financer les formations des demandeurs d'emploi. Le réajustement est de taille : moins 5,2 millions d'euros, dont 3,5 millions d'euros qui étaient prévus dans le plan d'amorçage du plan d'investissement dans les compétences.

Pas d'orchestre régional, faute d'accord !

La Région annule également les 484.000 € qui étaient prévus pour accompagner la création d'un orchestre régional. Un projet abandonné faute d'accord entre les formations musicales dans les deux ex-régions sur le statut des musiciens.

« Le Ceser regrette vivement cet état de fait », indique-t-il dans son avis. « Le regroupement des deux orchestres régionaux aurait permis de conférer une envergure nationale, voire internationale, à la formation musicale, au profit de la notoriété de la région. »

Enfin, dans une prise de position plus politique, « le Ceser constate avec regret la faiblesse des actions de coopérations interterritoriales que le Conseil régional appelle régulièrement de ses vœux ».

Un exemple : « Les contrats métropolitains sont "fermés" sur eux-mêmes ». Autrement dit : la Région n'a pas, aux yeux du Ceser, le leadership pour bâtir avec les collectivités locales un projet pensé à l'échelle de la région. ■

Alexandra Carcivito

POLITIQUE ■ Les élus du conseil régional se retrouvent aujourd'hui, en session, à Dijon

La Région à la rescousse des agriculteurs

On n'en connaît pas les modalités mais la Région devrait s'engager aujourd'hui à venir en aide aux agriculteurs de Bourgogne Franche-Comté (BFC), fortement impactés par la sécheresse.

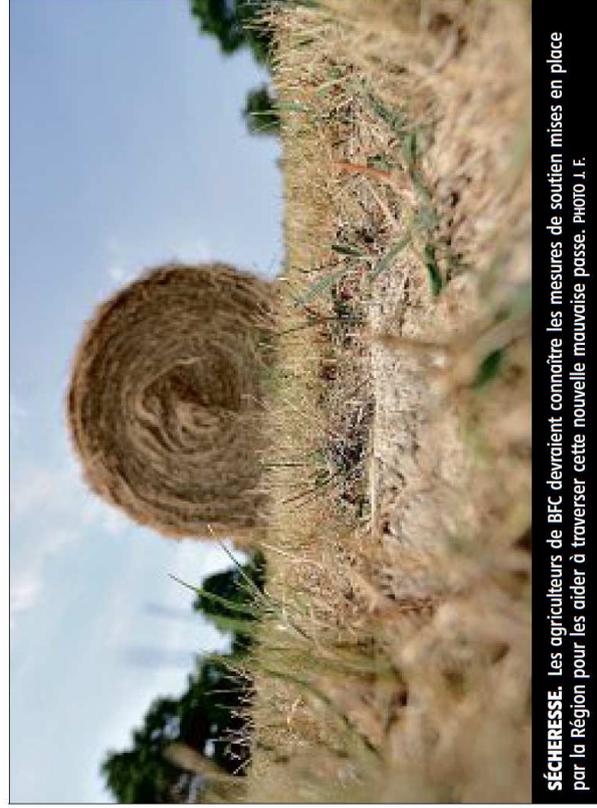
Véronique Selles
veronique.selles@centrefrance.com

Marie-Guite Dufay, la présidente de Région, a indiqué qu'elle présenterait un plan global de soutien au secteur aujourd'hui à Dijon, au cours de la session plénière de la collectivité.

Critiquée pour la lenteur de la collectivité régionale à s'engager aux côtés des agriculteurs, la présidente Dufay a indiqué avoir consulté l'ensemble des exécutifs départementaux par souci d'efficacité et avoir attendu de connaître ce qu'allait faire l'État. Fin septembre, ce dernier a annoncé le dégrèvement de la taxe sur le foncier non bâti pour les parcelles impactées.

Un nouveau mandat en 2021 ?

Ce plan d'aide aux agriculteurs sera l'un des trois engagements de la décision modificative de l'exercice budgétaire 2018.



SÉCHERESSE. Les agriculteurs de BFC devraient connaître les mesures de soutien mises en place par la Région pour les aider à traverser cette nouvelle mauvaise passe. PHOTO J.F.

Autre engagement : le financement de la deuxième phase de la très accidentogène RCEA (Route Centre-Europe Atlantique) dans sa mise à deux fois deux voies, en Saône-et-Loire. Courant juin, l'accélération des travaux avait été actée par l'État. Le budget de 328 M€ pour sécuriser l'axe à horizon 2024 sera financé à hau-

teur de 202 M€ par l'État, 58 M€ par la Région, autant par le Département et 10 M€ par la Communauté urbaine du Creusot Montceau.

Les contrats de territoire 2018-2020 devraient constituer un autre temps fort de la session plénière. Pour l'Yonne, ceux de l'Avallonnais et du Nord-Yonne font partie de cette

nouvelle contractualisation 2018-2020.

Enfin, la politique s'inverra probablement au cours des débats, la présidente Marie-Guite Dufay venant de confier au site Creusot Infos, à l'occasion d'un déplacement en Saône-et-Loire, qu'elle ne s'interdisait pas de se représenter en 2021 à la tête de la Bourgogne Franche-Comté. ■

Pour le Ceser, les ex-régions ne coopèrent pas assez

Le Conseil économique, social et environnemental régional (Ceser) veut marquer son indépendance vis-à-vis de la Région et s'en donne les moyens.

Il souhaite « ne pas se laisser guider par l'agenda de la collectivité, qui pourrait le faire passer à côté des vrais enjeux pour la région », explique Joseph Battault. Parmi les défis à relever, le Ceser entend ainsi « capter et valoriser les initiatives » qui, conduites à un niveau local, peuvent être invisibles ou difficiles à réintégrer dans une politique régionale. « C'est un pari parce qu'il faut que l'on trouve comment nous y prendre. »

Réuni mardi en séance plénière, le Ceser a adopté plusieurs avis sur des dossiers qui passeront en session au conseil régional aujourd'hui. Parmi ceux-ci : la région annule les 484.000 euros qui devaient accompagner la création d'un or-

chestre régional. Un projet abandonné faute d'accord entre les formations musicales des deux ex-régions sur le statut des musiciens.

« Le Ceser regrette vivement cet état de fait, indique-t-il dans son avis. Le regroupement des deux orchestres régionaux aurait permis de conférer une envergure nationale, voire internationale, à la formation musicale, au profit de la notoriété de la région. »

Enfin, dans une prise de position plus politique, « le Ceser constate avec regret la faiblesse des actions de coopérations interterritoriales que le conseil régional appelle régulièrement de ses vœux ». Un exemple : « Les contrats métropolitains sont "fermés" sur eux-mêmes. » Autrement dit, la Région n'a pas, aux yeux du Ceser, le leadership pour bâtir avec les collectivités locales un projet pensé à l'échelle de la région. ■ A.C.



Conseil économique, social et environnemental

Site de Besançon

4 square Castan | CS51857 | 25031 Besançon cedex
Tél. 03 81 61 62 90 | Fax 03 81 82 83 03

Site de Dijon

17 boulevard de la Trémouille | CS23502 | 21035 Dijon cedex
Tél. 03 80 44 34 32 | Fax 03 80 44 33 09



www.ceser.bourgognefranche-comte.fr